

# Consignes de sécurité générale à l'Enssat

## I. Que faire lorsque vous découvrez un départ de feu :

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, veuillez respecter les consignes suivantes :

1. Déclenchez l'évacuation du bâtiment en appuyant fortement sur le boîtier incendie rouge le plus proche



2. Prévenez le permanent sécurité (en journée) au 02 96 46 91 00 ou faites-le 02 23 23 33 33 (PC sécurité de l'université) ou, à défaut, prévenez directement les pompiers (18 ou 112).



- a. Préciser la localisation de l'incendie : adresse et bâtiment du local concerné
- b. Ne raccrocher que lorsqu'on vous le précise
- c. Les consignes et numéros d'urgence sont rappelés au niveau de panneaux d'affichage (ces panneaux sont positionnés en plusieurs endroits (halls et circulations, cafétérias et salles de pause)

3. Procéder à l'extinction, si possible, au moyen de l'extincteur le plus proche en attaquant la base des flammes et en gardant une distance de sécurité.



4. Fermez, si possible, les portes et fenêtres et évacuez le bâtiment



5. Rejoignez le point de regroupement.



## II. Que faire lorsque vous êtes victime ou témoin d'un accident corporel grave :

En journée, composez ensuite le 02 96 46 91 00 pour prévenir le permanent sécurité qui se chargera d'alerter les pompiers et des secouristes du travail. En soirée ou si ce numéro ne répond pas, faites le 18 (ou le 112) pour prévenir directement les pompiers. Dans les deux cas ne raccrochez que lorsqu'on vous le dit. Pour informer la direction de l'école en soirée ou les weekends, alertez le poste de gardiennage 24h/24 de l'université (numéro indiqué sur les sur les panneaux d'affichage rappelant les consignes et numéros d'urgence) afin qu'il demande à la direction de l'Enssat de vous rappeler.

L'ENSSAT dispose d'un défibrillateur autonome. Il est disponible en libre-service d'un un boîtier installé dans le hall d'entrée principal du bâtiment 1.



# *Consignes de sécurité générale à l'Enssat*

## **III. Que faire en cas d'audition de l'alarme d'évacuation générale :**

L'alarme d'évacuation générale est constituée de diffuseurs sonores placés dans toutes les circulations. Lorsque ces diffuseurs sonores se déclenchent, il est **impératif** de respecter les consignes suivantes sans préjuger de savoir s'il s'agit d'une alerte réelle ou pas.

1. Sortez rapidement (mais sans précipitation) du bâtiment dans lequel vous vous trouvez, dès que les alarmes retentissent, tout en vous assurant que vos voisins immédiats ont bien entendu les sirènes.
2. Aidez les personnes à mobilité réduite.
3. N'utilisez pas les ascenseurs (la remarque précédente prend donc toute son importance) et évitez de traverser des zones enfumées.
4. Essayez d'utiliser l'issue la moins empruntée afin d'éviter tout phénomène d'engorgement (en particulier pour les amphithéâtres et le bâtiment 2).
5. En cas de présence de fumées, baissez-vous pour rechercher l'air frais.
6. Rendez-vous immédiatement au point de regroupement le plus proche, à savoir la place Viveiro ou le parking du restaurant universitaire.
7. Attendez l'autorisation du Directeur de l'ENSSAT ou de son représentant pour réintégrer les locaux.

### **Remarques :**

L'ouverture des trappes de désenfumage pouvant provoquer plus de mal que de bien, seuls les pompiers sont habilités à le faire.

Une note d'information **destinée aux enseignants**, et jointe en annexe de ce document, leur précise la responsabilité supplémentaire qu'ils ont envers leurs étudiants en cas de déclenchement de l'alarme d'évacuation générale.

## **IV. Risque lié à la situation de travailleur isolé :**

Les très larges conditions d'accès offertes aux usagers de l'Enssat peuvent les amener à se retrouver dans la situation de travailleur isolé ce qui peut avoir des conséquences dramatiques en cas d'accident ou de malaise.

Afin de prévenir ce risque, une procédure a été définie dans le document « Travail isolé et travail en horaire décalé dans les locaux de l'Enssat : définitions et consignes ». Ce document est consultable sur l'intranet de l'Enssat et tout usager de l'Enssat (personnel ou assimilé et étudiant) est tenu de respecter cette procédure.

# *Consignes de sécurité générale à l'Enssat*

## **V. Accès aux locaux comportant des LASER :**

Les LASER sont des sources de lumières cohérentes pouvant présenter un risque important pour les yeux des personnes non formées et non équipées des protections adéquates.

Des LASER potentiellement dangereux sont utilisés dans les salles d'expérimentations du cycle d'étude Optronique et de l'Institut Foton. Ces salles sont situées :

- au rez-de-chaussée de l'aile N pour les salles pédagogiques
- au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage de l'aile E et au rez-de-chaussée des ailes I et J pour le laboratoire Foton.

Toutes les portes d'accès à ces locaux sont munies d'un affichage signalant la présence de rayonnement LASER et interdisant l'accès aux personnes non autorisées. De plus, pour accéder aux salles d'expériences du laboratoire de recherche, une validation par badge est nécessaire.

L'accès à ces locaux est donc réservé aux personnes autorisées à savoir :

- Les membres du laboratoire Foton,
- Les membres du Service Technique,
- Le personnel chargé du nettoyage des locaux,
- Les étudiants en Photonique dans le cadre de leurs Travaux Pratiques et de leurs projets.

Toute autre personne doit nécessairement être accompagnée d'un membre de l'Institut Foton ou du Service Technique pour pouvoir accéder à ces locaux.

## **VI. Intervention des agents de propreté :**

L'attention des usagers est attirée sur le fait que des agents de propreté procèdent au nettoyage des locaux de l'ENSSAT pendant la journée et qu'en conséquence, les précautions suivantes doivent être adoptées :

- Ne pas circuler sous le camion nacelle lorsque celui-ci est en service pour le nettoyage des vitrages extérieurs.
- Faire attention aux balisages signalant les zones en cours de nettoyage.
- Ne pas courir sur un sol venant d'être lavé (et toujours humide) et utiliser les mains courantes des escaliers afin d'écartier tout risque de glissade ou de chute.

D'autre part, afin de permettre aux agents de propreté de travailler dans de bonnes conditions, il est demandé aux usagers de libérer les salles en libre service et les bureaux lors de l'intervention des agents dans ces pièces.

## **VII. Le registre Santé Sécurité au Travail :**

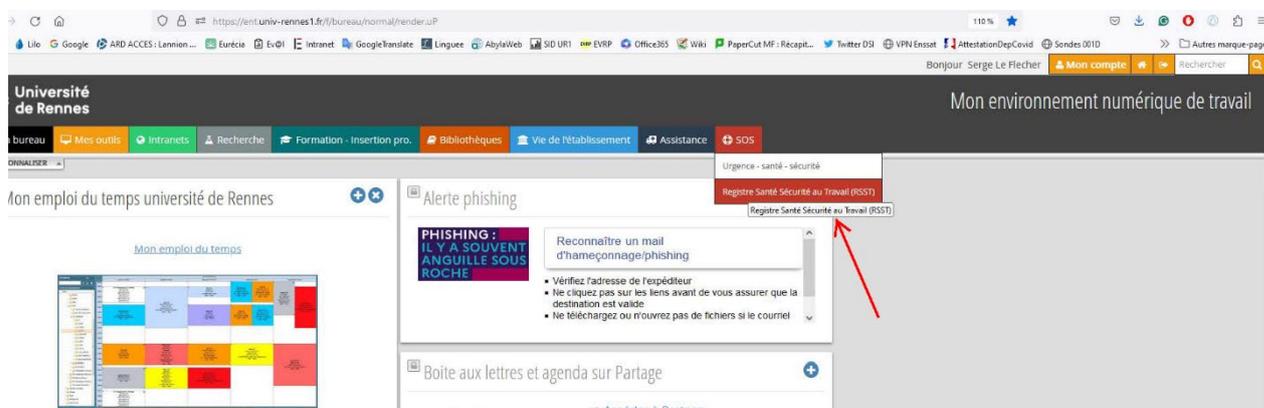
### **A quoi sert-il ?**

Le registre est destiné au signalement d'incidents, observations ou suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

# Consignes de sécurité générale à l'Enssat

## Où se trouve-t-il ?

Le registre est désormais dématérialisé et les signalements se font donc numériquement à partir de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) de l'université de Rennes (connexion avec ses identifiants Sésame).



## Qui peut le remplir ?

Toute personne utilisant les locaux de l'ENSSAT y compris les étudiants.

## Comment le remplir ?

Il suffit de renseigner les champs obligatoires : *identification du déclarant, localisation du problème, description de la situation.*

## Comment sont traitées les observations inscrites sur le registre ?

Une fois le signalement enregistré, l'assistant de prévention et le responsable du service reçoivent une invitation à en prendre connaissance et à ajouter leur commentaire. La Direction de la Prévention des Risque et le Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSA (Comité Social d'Administration) sont également informés du signalement.

## VIII. Informations complémentaires :

### Les zones de chantiers :

Régulièrement, des travaux plus ou moins importants ont lieu dans les locaux de l'ENSSAT. Veuillez à respecter la zone de sécurité qui interdit l'accès au chantier correspondant.

### Les portes coupe feu :

Les portes coupe feu qui cloisonnent les cages d'escaliers et entrecouperont la plupart des circulations sont des organes essentiels de la sécurité vis à vis des risques incendie. Il est donc formellement interdit de les bloquer en position ouverte (certaines le sont en permanence mais par l'intermédiaire de ventouses électromagnétiques asservies à la centrale incendie).

# *Consignes de sécurité générale à l'Enssat*

## **Annexe 1**

### **Note d'information aux enseignants leur rappelant la responsabilité particulière qu'ils ont envers leurs étudiants.**

En cas d'audition du signal d'alarme dans les amphithéâtres ou dans les salles de cours, tout enseignant doit :

- Arrêter son cours sur le champ.
- Inviter les étudiants à évacuer immédiatement la salle en laissant toutes leurs affaires sur place.
- Leur rappeler qu'ils doivent se rendre rapidement, mais dans le calme, au point de rassemblement fixé à l'extérieur du bâtiment et que l'utilisation des ascenseurs est interdite.
- Les inciter à se répartir sur les différentes issues possibles afin d'éviter tout phénomène d'engorgement (en particulier pour les amphithéâtres et les ailes H et V).
- Ne quitter la salle qu'après la sortie du dernier étudiant et après avoir fermé les fenêtres (si possible).
- Refermer derrière soi la porte de la salle.
- Rejoindre ses étudiants et, si besoin est, les calmer et empêcher toute panique.

Puisqu'il n'y a pas de chargé d'évacuation pour le bâtiment 2, il est demandé aux enseignants, présents dans ce bâtiment au moment du déclenchement des alarmes, de vérifier la bonne évacuation de l'ensemble du bâtiment et d'en rendre compte au permanent de sécurité.